

	Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)	GEF-FR-23
	Formulaire	Version 00
	Note	Date : 21/03/2024

N° 00441/24 SMH/ DEF

Nouakchott le, 26 MARS 2024

NOTE SUR LE FINANCEMENT DE GTA

1. Le Projet GTA est développé conjointement par la Mauritanie et le Sénégal sur la base (i) d'un accord Inter-Etat qui définit les mécanisme de coopération et de coordination entre les deux Etats à cet effet, et qui pose aussi les principes de partage des coûts et revenus, et (ii) d'un accord d'unitisation entre les Contractants dans les deux pays qui précise les règles dudit partage.

Les Contractants du champ, dont le chef de file est BP, sont :

- Coté Mauritanien : BP, Kosmos et SMH (14%), et
- Coté Sénégal : BP, Kosmos et PETROSEN (20%).

2. Les Autorisations d'exploitation ont été délivrées aux Contractants en février 2019, simultanément en Mauritanie et au Sénégal, après que le Plan de Développement ait été approuvé.

La durée de l'exploitation du champ est de 25 ans prorogeable de 10 ans et le développement est prévu en trois phases qui se chevauchent, pour atteindre un plateau de production de 10 millions de tonnes par an (mtpa) de gaz naturel liquéfié (GNL).

La première phase, devant produire environ 2,5 mtpa de GNL à partir de fin 2024 est aujourd'hui à plus 97 % de taux global d'exécution.

Une partie de la production de gaz de cette phase sera mise à la disposition de chacun des deux pays (35 mmscfd) pour son marché domestique.

Les Etats et les Contractants se sont accordé en février 2023 sur un Concept pour la seconde phase (dont le FID est attendu en fin 2024 à début 2025) qui doit permettre une production incrémentale entre 2,5 et 3 mtpa de GNL.

3. La contribution de la SMH dans les coûts de la phase I, tout comme celle de PETROSEN, a été financée à travers des contrats de portage négociés avec BP et Kosmos et signés en février 2019.

Ces Contrats comportent des termes identiques pour SMH et PETROSEN.

Les prêt sont remboursables sur les revenus issus de la phase I et une partie de ceux issus des phases futures du projet.

L'échéancier de remboursement qui sera arrêté, en commun accord entre les parties après le début de la production, tiendra compte du calendrier prévisionnel des cash flows tirés du projet et de ses couts d'exploitation.

Ces Contrats de Portage étaient conclus à la base pour permettre le démarrage du projet (bridge-loan), le temps pour les Etats de trouver un refinancement. Ainsi, ils peuvent être

GEF-FR-47 Note.docx

Société au capital de 732 457 000 MRU – ilot k, Rue 349 Zone de Tevragh Zeina,
Tel : +222 45 25 59 93 – Fax : Tel : +222 45 25 59 92 - BP :4344, Nouakchott - Mauritanie
NIF : 00082859 Site web : www.smhpm.mr



résiliés à tout moment et sans frais, pourvu que les montants déjà décaissés et les intérêts associés soient payés à BP et Kosmos.

Enfin, il y a lieu de noter que suite aux difficultés financières induites par la pandémie Covid-19, les contractants se sont accordés en 2021 à la restructuration du financement du FPSO, auparavant en CAPEX, selon un mécanisme du leasing avec option d'achat, le cas échéant.

Le tableau ci-dessous récapitule, les montants de la dette au 31-12-2023

	BP - Finance	KOSMOS - Finance	GTA FPSO COMPANY
MONTANT DE L'EMPRUNTS AU 31-12-2023 EN \$	224 403 807,84	101 343 602,61	93 007 504,54
INTRETS CAPITALISES AU 31-12- 2023 EN \$	30 451 094,95	13 609 395,88	16 384 111,96
TOTAL DES EMPRUNTS A LONG TERME /EN \$	254 854 902,80	114 952 998,49	109 391 616,50

Le Directeur Economie et Finance

